

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
10	6	6

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre à 14 heures 00, le Comité de la Caisse des Écoles de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 6 décembre 2023

Le quorum étant atteint, Muriel BELTRAN est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Muriel BELTRAN - Mustapha RACHID - Rachel FRADIN suppléante de Laetitia SCHNEIDER (titulaire) - Amandine TIBERGHYEN - Christel SALA.

Absents excusés :

Absents : Thérèse MACRI - Céline GIORDANO - Vanina ORSINI - Marie-Jeanne ACQUAVIVA-LORENZI.

Délibération : N°05-13-12-23

Objet : **Décision modificative n°1/2023 - Budget de la Caisse des Ecoles de la Ville de Biguglia.**

Le Président soumet au comité de la Caisse des Ecoles le rapport suivant.

Concernant le budget de la Caisse des Ecoles, la fin de l'exercice conduit à procéder aux ajustements nécessaires de crédits, ceux-ci devant permettre d'assurer le bon équilibre budgétaire de l'exercice 2023.

Pour 2023, le seul mouvement nécessaire concerne un chèque impayé d'un parent d'élève sur la régie de recette de la Caisse des Ecoles.

Cette décision modificative du budget est donc indispensable pour permettre de régulariser ce chèque impayé de 30,00 € avec un mandat au 673 (mandats annulés sur exercice antérieur) qui n'était pas alimenté au budget primitif 2023.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)			
Chapitre	BP 2023	PROPOSITION DM1	TOTAL
011 – Charges à caractère général	115.002,24	-30,00	
67 – Charges exceptionnelles	0,00	30,00	
TOTAL MOUVEMENT		0,00	

Le Comité de la Caisse des Écoles, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

DE VOTER la décision modificative du budget n°1 pour l'exercice 2023 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)			
Chapitre	BP 2023	PROPOSITION DM1	TOTAL
011 – Charges à caractère général	115.002,24	-30,00	
67 – Charges exceptionnelles	0,00	30,00	
TOTAL MOUVEMENT		0,00	


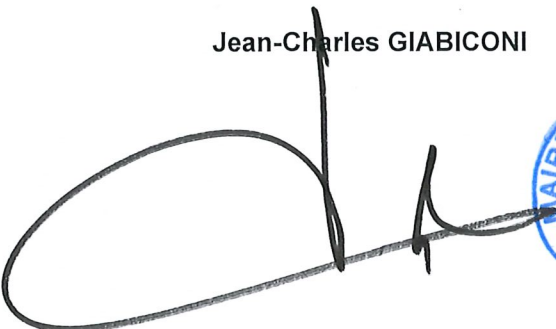
DIT que la présente délibération fera l'objet d'une publication au registre des délibérations de la Caisse des Ecoles et d'un affichage sur le site internet de la Ville (Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021).

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Charles GIABICONI



Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20231227-05-13-12-23-BF
Date de télétransmission : 27/12/2023
Date de réception préfecture : 27/12/2023